



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00692610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/10/2022

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 19. Prolongation convention occupation du Domaine Public - Centre équestre

Délibération n° 2022/006926

Prolongation convention occupation du Domaine Public Centre équestre

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	14/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport porte sur la prolongation de 6 mois de la convention d'occupation du domaine public attribuée à l'Etrier Bisontin afin de permettre à l'association de terminer la saison sportive engagée.

La Ville de Besançon est propriétaire d'un centre équestre construit en 1992 et situé sur le territoire de la commune d'Ecole Valentin.

Au terme d'une procédure de consultation initiée en 2007, la Ville a attribué à l'association « l'Etrier Bisontin » le bénéfice d'une convention d'occupation du domaine public pour les locaux et terrains dont elle est propriétaire afin d'y exploiter un centre équestre.

Cette convention d'une durée de 15 années a débuté le 1^{er} janvier 2008 et s'achèvera au 31 décembre 2022.

Le patrimoine mis à disposition représente une surface d'environ 5,5 hectares et comprend :

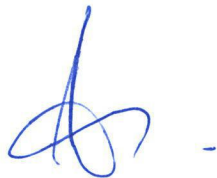
- un bâtiment principal composé d'un manège de 60 m x 20 m, de 50 boxes pour chevaux, d'une aire de stockage de fourrage, d'un bureau, de sanitaires, de locaux de rangement et de deux selleries,
- une carrière extérieure,
- un préfabriqué en bordure de parcelle,
- un terrain boisé.

Afin de couvrir intégralement la saison sportive et permettre à l'association « l'Etrier Bisontin » d'exploiter le Centre Equestre Municipal pour une dernière saison complète (saison sportive et accueil des scolaires), il est proposé de prolonger de 6 mois la convention d'occupation conclue le 1^{er} janvier 2008.

Une nouvelle convention d'autorisation d'occupation sera conclue pour une durée de douze ans avec un opérateur privé (associatif ou marchand) qui sera désigné au terme d'une consultation qui sera lancée au dernier trimestre 2022. Les éléments relatifs à cette consultation seront présentés ultérieurement aux conseillers municipaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prolongation de la convention d'occupation du domaine public de l'Etrier Bisontin jusqu'au 30 juin 2022 et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant joint.

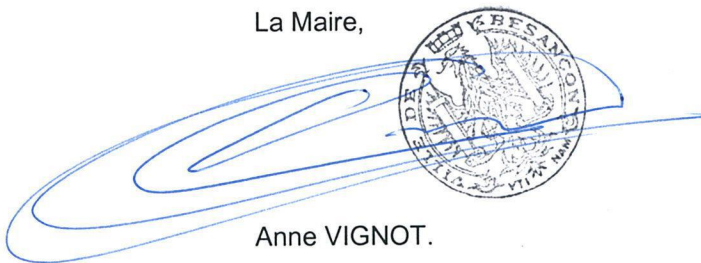
La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

CENTRE EQUESTRE MUNICIPAL

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU 30 JANVIER 2008

AU PROFIT DE L'ÉTRIER BISONTIN

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire agissant conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022,
ci-après dénommée « LA VILLE »,

d'une part

ET :

L'association « Etrier Bisontin » représentée par Madame Marie BAY, sa Présidente, et dont le siège social est situé 39 rue de la Combe du Puits à Ecole Valentin,
ci-après dénommée « L'OCCUPANT »,

d'autre part,

1 – OBJET

Depuis 2008, la Ville de Besançon met à disposition de l'association « Etrier Bisontin » le centre équestre municipal situé sur la commune d'Ecole Valentin. Cette mise à disposition, intervenue au terme d'une consultation, a été signée pour une durée de 15 années entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2022.

Afin de couvrir intégralement la saison sportive et permettre à l'association « l'Etrier Bisontin » d'exploiter le Centre Equestre Municipal pour une dernière saison complète (saison sportive et accueil des scolaires), il est proposé de prolonger de 6 mois la convention d'occupation conclue le 1^{er} janvier 2008.

2- MODIFICATIONS APPORTEES A LA CONVENTION

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, il est proposé de modifier l'article 15 de la convention comme suit :

« Le présent contrat d'occupation du domaine public est consenti pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2023 ».

Les autres dispositions de la convention du 30 janvier 2008 restent inchangées.

Fait à Besançon le

En 4 exemplaires

La Présidente

L'adjoint au Maire Chargé des Sports

Marie BAY

Abdel GHEZALI